

CONSULTATION PRINTEMPS 2023 POUR LES TABLES RÉGIONALES

Le Québec de l'avenir | L'avenir du Québec
Cahier de consultation réalisé par la Commission politique de la CAQ



Faire plus. Faire mieux.

Février 2023

1.1 Nouveaux barrages

La transition énergétique est le défi du siècle. Le gouvernement de la CAQ s'est engagé à rendre le Québec carboneutre d'ici 2050, mais cela demandera beaucoup d'électricité propre. Selon Hydro-Québec, nous aurons besoin de 100 térawattheures (TWh) de plus d'ici 2050, ce qui équivaut à la moitié de sa production actuelle.

Pour y arriver, le Québec devra miser sur une consommation plus efficace de son électricité et sur des technologies comme l'éolien et d'autres sources d'énergie propre. Cependant, les prédictions nous montrent que ce sera insuffisant. Contrairement à plusieurs pays, le Québec a la chance de disposer d'un grand savoir-faire et d'un potentiel intéressant en hydroélectricité. L'atteinte de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) passera sans aucun doute par l'ajout de nouvelles centrales hydroélectriques.

Proposition 1.1

La Coalition Avenir Québec propose de préconiser la construction de nouvelles centrales hydroélectriques pour réussir l'électrification du Québec.

Proposée par la Commission politique

1.2. TGV Montréal-Québec

Dans le cadre de l'électrification des transports, le Québec a besoin d'un lien interurbain de transport collectif électrique. Actuellement, il existe un projet de train à grande fréquence (TGF) porté par VIA Rail, dans le corridor Québec-Toronto, que la CAQ appuie. Cependant, certains proposent de transformer ce projet en train à grande vitesse (TGV).

Un TGV Québec-Montréal dans le cadre d'un lien Québec-Toronto financé par le gouvernement fédéral constituerait un moyen de transport rapide, efficace et confortable. En outre, un tel projet serait un levier de développement économique en plus de resserrer les liens entre les régions sur un corridor où vivent plus de six millions de Québécoises et de Québécois. Si le gouvernement fédéral en venait à privilégier le projet de TGF, le Québec pourrait utiliser le financement fédéral pour construire un TGV sur le tronçon Québec-Montréal.

Proposition 1.2

La Coalition Avenir Québec appuie la construction d'un train à grande vitesse (TGV) sur le tronçon Québec-Montréal.

Proposée par la Commission politique

1.3. Efficacité énergétique des bâtiments

L'efficacité énergétique jouera un rôle de premier plan pour aider le Québec à électrifier son économie. Beaucoup d'électricité est gaspillée dans des bâtiments et des résidences qui disposent d'une isolation et d'un système de chauffage non efficient, et qui consomment donc plus d'énergie qu'ils ne le devraient. En aidant les propriétaires de ces bâtiments à mieux les isoler et à disposer d'un système de chauffage plus efficient, le Québec peut faire d'importantes économies d'énergie, et utiliser ces économies pour électrifier son économie.

Proposition 1.3

La Coalition Avenir Québec propose de créer un programme ambitieux (s'ajoutant à ceux d'Hydro-Québec) pour soutenir les rénovations et l'achat de systèmes de chauffage plus efficients, qui favorisent l'efficacité énergétique.

Proposée par la Commission politique

1.4. Gaz naturel 100% renouvelable

De nouveaux processus permettent désormais de produire du gaz naturel de manière renouvelable, notamment à partir de matières organiques comme les déchets alimentaires. Ces procédés permettent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre en remplaçant des sources d'énergie fossiles plus polluantes, mais aussi en évitant les émissions de méthane liées à l'enfouissement des matières résiduelles organiques.

De plus, le gaz naturel renouvelable est une énergie québécoise, produite chez nous, qui permet aux municipalités, aux agriculteurs et aux entreprises d'ici d'obtenir de nouveaux revenus grâce à leurs déchets.

Proposition 1.4

La Coalition Avenir Québec propose que le Québec se donne comme objectif que le plus possible de gaz naturel utilisé au Québec soit renouvelable.

Proposée par la Commission politique

1.5. Réduire le coût des forfaits cellulaires

Le gouvernement a déjà entrepris d'élargir la couverture cellulaire dans plusieurs régions mal desservies. La prochaine étape c'est de réduire les coûts des forfaits cellulaires. Le Canada est en effet un des endroits dans le monde où les données utilisées coûtent le plus cher. Les tarifs sont en effet 25 fois plus élevés qu'en France, selon certaines études. Avec le projet ID Québec, le gouvernement pourrait faire diminuer les coûts des données numériques pour tous, et permettrait aux entreprises québécoises de disposer d'infrastructures numériques de pointe, un levier exceptionnel pour le développement économique de toutes nos régions.

Proposition 1.5

La Coalition Avenir Québec appuie la création d'ID Québec afin de faire baisser le prix des données cellulaires partout au Québec.

Proposée par la Commission politique

1.6 Automatisation et productivité

Une des solutions pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre se trouve dans l'augmentation de la productivité et la modernisation technologique de nos entreprises, notamment par l'automatisation. Pendant plusieurs années, le Québec a été en retard sur ce front. Cependant, depuis quelques années, on note une forte augmentation des investissements productifs, mais le Québec demeure en retard.

L'État québécois doit donner un nouveau coup de barre pour accélérer la modernisation de notre économie, en investissant encore plus dans la productivité de nos entreprises.

Proposition 1.6

La Coalition Avenir Québec propose d'investir davantage dans la modernisation de l'économie québécoise, afin d'augmenter sa productivité.

Proposée par la Commission politique

1.7 Repreneuriat

Avec le vieillissement de la population, le repreneuriat, soit la revente d'entreprises établies à de jeunes entrepreneurs, sera appelé à prendre de plus en plus de place au Québec dans les prochaines années. Cependant, le rachat d'une entreprise établie peut demander beaucoup de capital auquel les acheteurs potentiels n'ont pas toujours accès, et ce, particulièrement lorsqu'ils sont jeunes. Pour outiller la prochaine génération du *Québec Inc.*, le gouvernement du Québec doit rendre plus facile l'accès à des prêts pour le transfert d'entreprises.

Proposition 1.7

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser le repreneuriat des jeunes entrepreneurs en simplifiant l'accès aux prêts pour le rachat d'entreprises.

Proposée par la Commission de la relève

1.8 Rapatrier le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à Québec

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) permet à des travailleurs étrangers de venir au Québec temporairement afin de prêter main forte à nos entreprises, notamment dans le domaine agricole. Toutefois, les délais occasionnés par la gestion fédérale de ce programme compliquent inutilement les choses pour les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises.

L'administration par le gouvernement du Québec du PTET permettrait d'offrir un service plus efficace, et de moduler ce programme conformément aux besoins du Québec, notamment concernant la maîtrise de la langue française.

Proposition 1.8

La Coalition Avenir Québec propose de réclamer à Ottawa le plein contrôle par le gouvernement du Québec du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Proposée par la Commission politique

1.9 Défiscalisation des heures supplémentaires

Les travailleuses et les travailleurs du Québec qui font des heures supplémentaires sont actuellement taxés sur ces revenus, et peuvent potentiellement être pénalisés pour avoir travaillé davantage en passant à un palier d'imposition supérieur.

Dans notre contexte de pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec devrait exempter d'impôt les heures supplémentaires dans certains secteurs d'activités afin de compenser davantage ceux et celles qui travaillent plus.

Proposition 1.9

La Coalition Avenir Québec propose de défiscaliser les heures supplémentaires dans certains secteurs d'activité afin de répondre aux problèmes de la rareté de main-d'œuvre.

Proposée par la Commission de la Relève

1.10 Un REEE pour les enfants québécois

Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un programme qui permet aux parents d'épargner pour les études de leurs enfants en bénéficiant de rendements avantageux et de subventions des gouvernements. Afin d'inciter à l'épargne et aux études, la CAQ propose que le gouvernement verse un montant de 1000 \$ pour chaque enfant qui naît au Québec, si les parents décident d'ouvrir un compte REEE à son nom. Les subventions fédérales et du Québec s'ajouteraient à ce montant.

Une telle mesure encouragerait les parents à investir pour l'avenir de leurs enfants, et permettrait à la prochaine génération de Québécoises et de Québécois de bénéficier d'un départ exceptionnel dans la vie adulte, et d'une sécurité financière enviable pendant les études. Cette mesure permettrait en outre au Québec d'aller chercher sa part des subventions fédérales du programme de REEE.

Montant unique	Versements parentaux	Total à 17 ans
1000 \$	0 \$	3 538 \$
1000 \$	50 \$	23 354 \$
1000 \$	100 \$	41 932 \$
1000 \$	210 \$	75 026 \$

Source : Calculateur épargne-études de Desjardins

Proposition 1.10

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir aux parents un montant unique de 1000 \$ dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) à la naissance de chaque enfant au Québec.

Proposée par la Commission de la Relève

1.11 Bonifier la contribution du Québec aux REEE

Actuellement, l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) bonifie les cotisations dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) de 10% par enfant par année, jusqu'à concurrence de 250 \$. Le gouvernement fédéral, quant à lui, les subventionne de 20% par enfant par année, jusqu'à concurrence de 500 \$. Le gouvernement du Québec devrait augmenter l'IQEE à 20% et un maximum de 500 \$, afin d'égaliser la contribution du gouvernement fédéral et ainsi encourager l'épargne dans un REEE.

Proposition 1.11

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) de 10% à 20%, jusqu'à concurrence de 500 \$ par année par enfant.

Proposée par la Commission de la Relève

1.12 Un passeport culturel pour les jeunes

La culture constitue un moteur économique important au Québec, avec une contribution de plus de 11 milliards au PIB. Elle constitue également un pilier central de l'identité québécoise. Or, les jeunes Québécoises et Québécois sont plus que jamais exposés à la culture américaine via les plateformes Web, et de moins en moins à leur propre culture.

Un passeport culturel serait une avenue porteuse afin que les jeunes profitent davantage de la culture québécoise. L'instauration d'un passeport culturel pour les jeunes de 16 à 25 ans pourrait leur permettre d'assister à cinq spectacles sur scène d'artistes québécois. Cette mesure permettrait de créer des habitudes pour la vie et ainsi de soutenir durablement la culture québécoise.

Proposition 1.12

La Coalition Avenir Québec propose la création d'un passeport culturel québécois pour les jeunes.

Proposée par la Commission de la Relève

1.13 Étalement de la « taxe de bienvenue » (la taxe) lors de l'achat d'une première propriété

Dans les dernières années, l'accès à la propriété pour les jeunes acheteurs est de plus en plus difficile. La taxe, qui peut atteindre plusieurs milliers de dollars, impose un poids financier supplémentaire pour beaucoup de premiers acheteurs. De nombreuses Québécoises et de nombreux Québécois doivent s'endetter davantage à l'achat d'une première maison pour cette raison et d'autres sont incapables d'accéder à la propriété. Étaler le paiement de la taxe sur plusieurs années (par exemple sur cinq ans) soulagerait les premiers acheteurs, qui doivent déjà déboursier des sommes importantes au moment de l'achat, comme le déménagement, l'assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les frais de notaire, l'ameublement, etc.

Cependant, la taxe de bienvenue représente aussi un apport financier important au budget des municipalités. Pour faciliter l'accès à la propriété des premiers acheteurs, le gouvernement pourrait compenser le manque à gagner (avec un programme de prêts, par exemple) temporaire des municipalités qui souhaiteraient se prévaloir d'un tel programme, afin d'étaler la taxe pour les premiers acheteurs.

Proposition 1.13

La Coalition Avenir Québec propose d'étaler la taxe de bienvenue pour les Québécoises et les Québécois qui s'achètent une première propriété, en compensant le manque à gagner des municipalités adhérant à un tel programme.

Proposée par la Commission politique

1.14 Aide des parents pour la mise de fonds

Dans l'état actuel du marché immobilier, de plus en plus de parents pigent dans leurs économies pour aider leurs enfants à s'acheter une première maison. S'ils puisent dans leur REER, ils peuvent subir des pénalités financières importantes. En exemptant d'impôt les retraits de REER jusqu'à un certain montant (10000 \$ par exemple) pour fournir une mise de fonds dans l'achat d'une première propriété, le gouvernement aiderait les parents qui veulent aider leurs enfants à accéder à la propriété.

Proposition 1.14

La Coalition Avenir Québec propose que les parents puissent retirer, exempt d'impôt, un montant de leur REER pour contribuer à une mise de fonds de leur enfant sur l'achat d'une première propriété.

Proposée par la Commission politique

1.15 Vente d'alcools québécois hors de la SAQ

Le Québec compte de nombreux producteurs de spiritueux, de cidres et de vins, dont l'excellence n'est plus à prouver. Cependant, nos producteurs et nos productrices doivent composer avec une bureaucratie trop lourde et des marges de profits réduites, notamment en raison du monopole de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Dans l'état actuel des choses, des producteurs doivent verser une majoration de plus de 50 % du prix de vente de la bouteille à la SAQ, même pour des ventes sur le lieu de fabrication. Afin d'encourager les alcools produits au Québec, le gouvernement devrait exempter des contraintes imposées par la SAQ les alcools vendus dans leur établissement de production.

Proposition 1.15

La Coalition Avenir Québec propose d'exempter les producteurs d'alcool des contraintes de la SAQ lorsqu'ils vendent sur leur lieu de production, dans le respect de nos ententes commerciales.

Proposée par la Commission politique

1.16 Tarif unique et abordable pour le transport collectif destiné aux jeunes

Les jeunes Québécoises et Québécois sont particulièrement dépendants des transports en commun, et leur coût demeure important malgré les réductions en vigueur. Dans une optique de réduction des GES, nous avons tout avantage à ce qu'il soit plus facile et moins dispendieux de se déplacer à l'aide du transport en commun.

Afin d'encourager l'utilisation du transport collectif et de réduire le coût de la vie pour les jeunes Québécoises et Québécois, le gouvernement du Québec pourrait avec les municipalités concernées créer un laissez-passer offrant l'accès à tous les réseaux de transport collectifs publics du Québec avec un seul tarif abordable.

Proposition 1.16

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir aux jeunes Québécoises et Québécois et aux étudiant(e)s d'accéder à tous les réseaux de transport collectif publics du Québec pour un tarif unique et abordable.

Proposée par la Commission de la Relève

1.17 Intégration des réseaux de transport en commun

Un des plus grands obstacles à l'utilisation du transport en commun au Québec est le transport interrégional, qui demeure plus difficile que dans les centres urbains. En misant sur une plus grande intégration des réseaux de transport en commun en périphérie, il serait possible de faire des économies d'échelle, mais surtout de permettre à ceux qui vivent plus loin des grands centres de voyager plus facilement, et à moindre coût. Un tel chantier permettrait également de réduire la dépendance des Québécoises et des Québécois à leur voiture, car certains n'ont pas d'autres options pour se déplacer dans des temps raisonnables, ainsi que de simplifier la vie à ceux qui n'en ont pas.

Proposition 1.17

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser l'intégration des différents réseaux de transport en commun en périphérie des centres urbains dans une perspective de réduction des coûts.

Proposée par la Commission de la Relève



Faire plus. Faire mieux.

Février 2023